

# Regrouper ses crédits

## Est-ce une bonne option ?

Vous cumulez plusieurs prêts et vous avez du mal à boucler vos fins de mois. Pas de panique ! Le regroupement de crédits peut être une solution pour vous aider à y voir plus clair et assainir votre situation financière. À vos calculatrices !

24

### Regrouper n'est pas renégocier

Il ne faut pas confondre ces deux opérations dont la finalité n'est pas la même.

La renégociation de crédits a pour but de trouver de nouvelles conditions financières pour un crédit existant (par exemple, comme actuellement, quand les taux en vigueur sont particulièrement bas et s'avèrent plus intéressants que ceux de votre prêt en cours).

Le regroupement de crédits (également appelé "restructuration de crédits" ou "rachat de crédits") quant à lui élabore de toutes pièces un nouveau crédit à partir des prêts existants pour faciliter leur remboursement et le rendre compatible avec les ressources de l'emprunteur.

L'objectif est de ramener l'endettement mensuel en dessous (ou le plus proche possible) des 33 % de taux d'endettement mensuel conseillé pour ne pas se retrouver "pris à la gorge" par des mensualités trop lourdes auxquelles on ne peut pas faire face.

### POUR QUELS CRÉDITS ?

Le regroupement de crédits permet de consolider non seulement des crédits de natures différentes (prêts immobiliers, prêts à la consommation, prêt pour des travaux...) mais aussi les découverts bancaires et autres dettes comme un retard de paiement d'impôt ou une dette familiale. Vous n'êtes pas obligé d'inclure tous vos prêts dans cette opération même si cela est souhaitable pour rééquilibrer votre budget et repartir sur de bonnes bases.

### Faites vos comptes

Le regroupement de crédits est une opération délicate qui ne se décide pas sur un coup de tête. Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- choisissez bien l'établissement bancaire auquel vous allez confier l'opération de rachat. N'hésitez pas à faire le tour des établissements et ne vous limitez pas à votre banque habituelle ;
  - n'acceptez pas la première proposition venue. Faites réaliser des simulations et ne prenez pas seulement en compte le montant des mensualités ou le taux proposé. Dans vos calculs, n'oubliez pas les frais qui viendront s'ajouter (frais de dossier, frais de remboursement des prêts rachetés...).
- C'est le coût global du crédit qui devra vous servir de référence. Il ne faut pas que l'opération de rachat s'avère plus coûteuse que l'économie escomptée.

### Conseil :

**avant de faire une opération de rachat de crédits, assurez-vous que vous êtes bien en capacité financière d'honorer le paiement de la mensualité fixée à la suite du rachat de crédit.**

### À PARTIR DE QUAND FAUT-IL Y PENSER ?

Il n'y a pas de règle en la matière. Mais d'une façon générale, il est conseillé d'envisager un rachat de crédit dès que vos fins de mois deviennent difficiles et que vous avez des difficultés pour rembourser vos dettes. Surtout n'attendez pas que la situation devienne critique au point de vous retrouver en situation de surendettement. Si vous avez déposé un dossier en commission de surendettement, il ne sera plus possible d'envisager un rachat de crédit.

### Établissez votre dossier

Faire une demande de rachat de crédits suppose de monter un dossier permettant de mieux cibler le profil

de l'emprunteur, connaître ses ressources, ses charges, ses projets... et donc évaluer si l'opération de rachat de crédits est vraiment la meilleure solution.

Plusieurs documents devront venir étayer cette demande : pièces d'identité, relevé d'identité bancaire, relevés de compte des 3 derniers mois, avis d'imposition, bulletins de salaire...

Il vous sera certainement demandé de justifier les raisons de vos difficultés financières et vos besoins de trésorerie complémentaire (si vous pouvez fournir des factures ou justificatifs ce ne sera que mieux).

Ensuite, votre dossier sera étudié comme lors d'une demande de prêt classique.

L'organisme financier que vous aurez choisi vous proposera un financement adapté en fonction de votre profil (âge, situation familiale et professionnelle, crédits en cours, nombre d'incidents de paiement...) et du risque potentiel qu'il représente pour l'équilibre de votre budget.

Par contre, il n'a pas l'obligation de vous accorder un nouveau prêt s'il juge votre situation trop compliquée et délicate.

### Que faire en cas de refus ?

En cas de refus, la première chose à faire est de demander des explications à la banque, afin de savoir ce qui a causé le refus, sachant que le prêteur n'est pas obligé de le motiver. Les principales raisons qui peuvent entraîner un refus de rachat de crédit sont :

- un fichage au FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers) ou au FCC (Fichier Central des Chèques) ;
- une situation financière trop mauvaise ;
- un conflit avec l'organisme prêteur ;
- ne pas remplir les critères d'admission, sachant que ces critères varient d'une banque à l'autre.

La seconde chose à faire, surtout après un rejet motivé par le fait que votre dossier ne remplit pas les critères d'admission, est de déposer une demande auprès de plusieurs autres organismes, au besoin en passant par un courtier.

Ce spécialiste de la négociation avec les banques saura vous conseiller dans vos démarches.

Il est aussi possible de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

MARIE-CHRISTINE MÉNOIRE

25

**Avec la baisse des taux d'intérêts**

**ACHETEZ SANS VOUS PRIVER !!!**

www.expert-courtage.fr

**Expert Courtage**

Nouvelle adresse :  
26 Avenue Faidherbe - 59240 DUNKERQUE // Tél. 03 66 61 65 02  
contact@expert-courtage.fr

nciob Membre de la CNECF  
Membre de la CNEFI

Téléchargez l'application mobile sur votre smartphone ou android puis flashez le code ci-dessous pour visualiser notre vidéo

Les experts au service de votre crédit immobilier  
Sébastien DEVOS 06 61 90 88 12 / Sébastien PIT 06 19 41 57 38

Conformément à la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001, et à l'article L321-2 du code de la consommation  
\*Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent\*